



Annulation vente immobiliere

Par **benjy76**, le **04/10/2010 à 16:54**

Bonjour, rn il y a 2 mois suite à un projet de mutation professionnel j'ai décidé de mettre en vente ma maison par le biais d'une agence avec un mandat semi exclusif; ils ont trouvé un acquereur potentiel il y a 15 jours mais ma mutation c'est annulé, je leur ai donc notifié oralement que je ne voulais plus vendre et ils m'ont réclamé leur commission, j'ai donc répondu que je donnerai rien car je n'avais pas signé de compromis et en plus l'offre de l'acquéreur ne correspondait pas au prix du mandat, ils m'ont rappelé 2 jours après pour me dire que l'acquéreur était prêt à prendre le bien au prix du mandat (intox????) du coup je leur ai envoyé une lettre avec AR et eux vont m'envoyer un mandat rn Que dois je faire??? quels sont mes recours??? rn merci d'avancern ben

Par **fabienne034**, le **04/10/2010 à 17:19**

bonjour, rn rn il fallait demander l'offre par écrit rn rn mais dans un mandat il y a des délais s'ils sont dépassés c'est fini. rn rn De plus un mandat non exclusif, n'oblige pas à vendre sauf dans la première période initiale prévue dans le mandat rn rn Pour tout savoir sur le compromis de vente: rn rn <http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **benjy76**, le **04/10/2010 à 17:48**

la c'est un mandat semi exclusif